



Département des HAUTES-ALPES
Arrondissement de Briançon
Canton de Briançon 1
Commune de LA SALLE LES ALPES

n°25.01.20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 12 mars 2025
Date d'affichage : 12 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le dix-neuf mars à dix-neuf heures,

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de *M. Emeric SALLE, Maire,*

Etaient Présents : Emeric SALLE, Gilles PERLI, Jean-Michel DELBANO, Jean-Paul SALLE, Virginie DEMONSSAND, Isabelle DESMALLEES, Paul FIGVED, Nathalie FORM, Sophie PAUMOND, Jean-Claude VINATIER.

Nombre de Membres en exercice : 14

Nombre de Membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 14

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Gaspard BOREL ayant donné pouvoir à Jean-Paul SALLE

Magali BRECHU ayant donné pouvoir à Gilles PERLI

Muriel FINE ayant donné pouvoir à Emeric SALLE

Natacha SALLE ayant donné pouvoir à Jean-Michel DELBANO

Nathalie FORM a été élue secrétaire de séance.

Objet : Autorisation d'utilisation des parcelles communales cadastrées D413 et D596 – Télési de Pré de Jeanne au lieu-dit Clot Gauthier

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'afin d'améliorer le service et le confort des usagers, SCV Domaine Skiable a décidé de repenser la zone débutant de Méa, au sommet de la télécabine du Pontillas. Pour compléter les téléskis de Méa et de Clot dont la technologie n'est pas optimale pour les débutants, un tapis skieurs a été réalisé en 2024, dans la poursuite de cet objectif un télési à enrouleurs sera réalisé au lieu-dit Clot Gauthier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant qu'un permis de construire n° PC 00516124 H0019 a été déposé le 23 décembre 2024 par SCV Domaine skiable sur la construction d'un télési à enrouleurs ;

Considérant que les parcelles communales concernées par ces travaux sont les suivantes : D 413 d'une superficie de 100 080 m² et D596 d'une superficie de 216 320 m² ;

Considérant qu'il convient d'autoriser le gestionnaire du domaine skiable, SCV Domaine Skiable à réaliser ces travaux sur les parcelles communales susvisées ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres votants :

- **AUTORISE** SCV Domaine Skiable à réaliser les travaux susvisés sur les parcelles communales précitées sous réserve du respect de l'autorisation d'urbanisme délivrée ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou en cas d'empêchement l'adjoint délégué à l'Urbanisme, la Forêt et à l'Agriculture à signer tout document et prendre toutes dispositions se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré en séance le 19 mars 2025.

Le Maire

Emeric SALLE



Le secrétaire de séance

Nathalie FORM